

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20261020-44_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Anthony LEMERCIER Ancy-le-Libre : M. Laurent PRIMARD Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Gilles GUILLEMENOT Bernouil : M. Patrice LAUGELOT Béru : Mme Cyrielle SAUNIER CCCVT pour Fleys : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Châtel-Gérard : Mme Elisabeth LANDRIER Cheney : M. Christophe DONADA Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Michel GUINOT Dannemoine : M. Philippe MARTY Dye : Mme Sandrine MAGAUD Epineuil : M. Matthieu PONZ Fleys : Mme Céline ROUSSEAU Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M Hervé BIZIOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : Mme Agnès HAY Junay : M. Dominique PROT Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : Mme Céline FRANCHE Perrigny-sur-Armançon : M. Jean-Louis INOT Pimelles : Mme Josette LAURENT Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Sébastien NEVEUX Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : Mme Roselyne RAOUX Sennevoy-le-Haut : M. Sébastien MARONNAT Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Gaëtan GUERIN Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Claude ROY Tronchoy : Mme Jocelyne GIRARD Vezannes : Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Ladislav DE MONGE Viviers : M. Eric BALACEY Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Sébastien NEVEUX, M. Gilles GARNIER, M. Gaëtan GUERIN, Mme Sylviane BERTIN, M. Ladislav DE MONGE.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	<u>Délégée titulaire absente excusée supplée</u> : Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD supplée par Mme Josette LAURENT.
<u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 56 - Présents : 46 Absents : 10 dont ayant donné Pouvoir : 0 - Votants : 46	<u>Délégués titulaires absents excusés non supplés</u> : Chichée : Mme Francine ROBIN Molosmes : M. Dominique BUSSY
<u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 49 - Présents : 39 - Absents : 10 dont ayant donné pouvoir : 0 - Votants : 39	<u>Délégués titulaires absents non excusés supplés</u> : Vezannes : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN Villon : M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE CCLTB : M. Laurent SEURAT suppléé par Mme Sylviane BERTIN, M. Clément COMET suppléé par M. Ladislav DE MONGE.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 dont ayant donné Pouvoir : 0 - Votants : 16	<u>Délégués titulaires absents non excusés non supplés</u> : Censy : M. Victor BARDET Collan : M. Francis GOGOIS Gland : Mme Sandrine CAMUS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : M. Stéphane BARDOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Tonnerre : Mme Emilie ORGEL Vezannes : Mme Anne-Laure BUFFET.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Eric ROUSSEAU, délégué titulaire de Mélisey. <u>Date de convocation</u> : 6 octobre 2026
	<u>Délibération n° 44-2026</u>
	<u>Objet</u> : RESSOURCES HUMAINES
	<u>Mise en place d'une charte d'utilisation des véhicules du SET (projet joint à la note de présentation des points à l'ordre du jour) :</u>

Le Président rappelle à l'assemblée :

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois dispose de véhicules de service mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Le principe du remisage à domicile doit être autorisé préalablement par délibération de l'organe délibérant.

Pour rappel les grandes règles présidant à l'usage de ces véhicules sont les suivantes :

La notion de « véhicule de service » renvoie à un usage pour les besoins exclusifs du service, sur les heures et jours de travail et ne s'oppose pas au remisage à domicile dès lors que celui-ci est exclusif de toute utilisation privée, la collectivité pouvant se doter de tout moyen de contrôle dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

Les 3 agents du SET prenant leur poste à Sennevoy-le-Bas ont connu un changement de résidence administrative avec leur intégration dans les nouveaux locaux du SET au 26 rue des lices à TONNERRE.

Compte tenu de leur résidence principale respective ceci induit des coûts de transport supplémentaires.

Aussi il est proposé de mettre à disposition des agents du SET des véhicules de service remisés à domicile.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 septembre 2026,

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau réunis le 22 septembre 2026,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical

DECIDE à 46 voix pour 0 voix contre et 0 abstentions :

- **D'autoriser le remisage des véhicules de service du SET pour les fonctions suivantes :**

SERVICES	UTILISATEURS
Direction	Directeur du SET
Technique	Agents du service

- **D'approuver la charte d'utilisation des véhicules de service jointe en annexe**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les autorisations de remisage à domicile.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON

Le secrétaire de séance

Eric ROUSSEAU

Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).*